

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 14 février 2022

**CD20220214_7
id. 6145**

Le 14 février 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme IUS, M. LOPEZ, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. ASTRUC (pouvoir à M. BESIERS), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), Mme LE CORRE (pouvoir à M. BAYLET), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme COLOMBIE)

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, modifié par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

DELIBERATION

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS
DU TARN ET DE LA GARONNE
BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale le projet de budget primitif pour 2022 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été adopté par le conseil de gestion de l'établissement.

L'équilibre de ce projet s'établit à 2 626 515,76 € dont 2 121 684 € en mouvements réels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>011- Charges à caractère général</u>	<u>414 290,00</u>
Comptes 60- Achats et variation des stocks	166 500,00
Comptes 61- Services extérieurs	97 190,00
Comptes 62- Autres services extérieurs	135 600,00
Comptes 637- Autres impôts, taxes et versements assimilés	15 000,00
<u>012- Charges de personnel et frais assimilés</u>	<u>760 150,00</u>
Comptes 63- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	6 450,00
Comptes 64- Charges de personnel	753 700,00
<u>65- Autres charges d'activité</u>	<u>9,54</u>
<u>66- Charges financières</u>	<u>54 124,78</u>
<u>67- Charges exceptionnelles</u>	<u>800,00</u>
Total dépenses réelles de fonctionnement	1 229 374,32

OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>023- Virement à la section d'investissement</i>	41 439,72
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	427 589,00
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	469 028,72
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 698 403,04

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>70- Produits des services, du domaine et ventes diverses</u>	<u>310 700,00</u>
Compte 70632- A caractère de loisirs	310 000,00
Compte 7068- Autres redevances et droits	700,00
<u>74- Dotations et participations</u>	<u>1 351 900,00</u>
Compte 744- FCTVA	3 139,00
Compte 7473- Département	1 348 761,00
Total recettes réelles de fonctionnement	1 662 600,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>042- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>35 803,04</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement	35 803,04
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 698 403,04

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>16- Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>324 367,00</u>
<u>20- Immobilisations incorporelles</u>	<u>25 000,00</u>
Comptes 2031- Frais d'études	25 000,00
<u>21- Immobilisations corporelles</u>	<u>480 942,68</u>
Compte 21351- Bâtiments publics	313 413,68
Compte 2157- Matériel et outillage technique	1 844,00
Compte 2188- Autres immobilisations corporelles	165 685,00
<u>23- Immobilisations en cours</u>	<u>62 000,00</u>
Compte 231318-Autres bâtiments publics	62 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	892 309,68
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>35 803,04</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement	35 803,04
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	928 112,72

RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT
OPÉRATIONS RÉELLES	
<u>10- Dotations, fonds divers et réserves</u>	<u>34 084,00</u>
Compte 10222- FCTVA	34 084,00

<u>16- Emprunts et dettes assimilées</u>	<u>425 000,00</u>
Total recettes réelles d'investissement	459 084,00
OPÉRATIONS D'ORDRE	
<i>021- Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>41 439,72</i>
<i>040- Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>427 589,00</i>
Total recettes d'ordre d'investissement	469 028,72
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	928 112,72

Parmi les réalisations les plus marquantes à réaliser en 2022, sont prévus pour un accueil optimal du tout public :

- l'agencement du camping groupe : ce camping nécessite un aménagement plus adapté pour les centres de vacances pour la location de tentes collectives et l'agencement du terrain nu,
- l'établissement de deux diagnostics : pour une expertise globale de l'espace aquatique et une étude prospective d'emplacement des équipements,
- le remplacement du chalet d'accueil « billetterie piscine » présent à l'entrée du site,
- la mise en conformité du réseau sous-terrain électrique et du tableau individuel du camping individuel,
- l'amélioration de l'espace restauration « snack » : par une installation électrique normalisée et une couverture totale pour protéger le bâtiment et créer une zone d'ombrage pour les usagers,
- la création d'un « city-park » comprenant le terrassement et le terrain multi-sport en inox entouré d'une piste d'athlétisme,
- les aménagements permettant d'améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement des athlètes dans le cadre de la préparation aux Jeux avec notamment :
 - la réhabilitation du vestiaire groupe avec l'aménagement d'une salle de soin, le changement de cumulus, et des douches,

- l'aménagement intérieur de la salle de musculation avec une installation de cloisons, d'un sol amortissant et d'un système de vidéosurveillance,
- l'aménagement de la salle de réunion avec l'installation de stores occultants.
- la mise en accessibilité d'équipements sportifs pour permettre l'accueil de délégations sportives paralympiques avec l'aménagement de l'allée centrale vers les hébergements afin d'améliorer l'accueil des délégations Paralympiques.
- l'acquisition de matériel spécifique à l'entraînement des équipes sportives de haut niveau :
 - l'acquisition de matériel sportif de musculation pour les groupes sportifs,
 - l'acquisition de 2 catamarans de suivi et moteurs,
 - l'aménagement de bain de cryothérapie pour la récupération des athlètes.

Les offres d'animation 2022 :

- le séjour « savoir nager » à destination des cycles 2 et 3 des écoles et des collèges sur la période scolaire. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des programmes d'éducation physique et sportive et particulièrement des priorités édictées par la circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 de l'Éducation nationale qui évoque l'enseignement de la natation,
- le séjour « savoir rouler » pour les écoles répondant au programme de l'Éducation nationale qui évoque l'enseignement de l'apprentissage du vélo pour les cycles 2 et 3,
- les journées découvertes « sport et environnement » pour les écoles, les collèges et les lycées,
- les journées d'intégration pour les élèves de 6^{ème} des collèges publics,
- les journées du goût et de la nature pour les écoles,
- la journée en plein air pour les groupes seniors,
- les séances découvertes de l'ornithologie pour le tout public,
- les séjours socio-éducatifs autour de l'art visuel,
- les animations de « Plage 82 » pendant la saison estivale comprenant des offres sportives et l'ouverture de la piscine notamment.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, tel que susvisé, le budget primitif de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne pour 2022, qui s'équilibre en mouvements réels à 2 121 684 € et en mouvements réels et mouvements d'ordre à 2 626 515,76 € ;
- Approuve le principe de l'inscription d'une subvention d'équilibre départementale versée au budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à hauteur de 1 348 761 € maximum, avec un réajustement du montant selon les besoins de l'exercice.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL